



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et **le huit juillet 2011 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de GARNERANS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christiane THIBERT, Maire de Garnerans.

**Présents** : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Christian HARTWICH, Benoît JABOULET et Dominique VIOT.

**Absents représentés** :

Michel ARIES donne pouvoir à Dominique VIOT

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Franck FURTIN

**Absent** :

Patricia DUBOIS, Pascal GUILLON

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 1 juillet 2011

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 8 juillet 2011.

### **Délibérations** :

#### **OBJET : Renouvellement à la participation à l'AJC de Thoissey année 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement à la participation à 2 € 00 par jour, aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant le centre de loisirs soit les mercredis ou les vacances.

Dit que la somme sera mandatée au titre des subventions sur justificatif des présences et imputé au compte 6574.

#### **OBJET : Renouvellement au Centre de Loisirs de Saint Didier pour l'année 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement à la participation à 2 € 00 par jour, aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans, fréquentant le centre de loisirs de Saint Didier, les mercredis ou les vacances scolaires.

Dit que les sommes seront mandatées au titre des subventions sur les justificatifs des présences et imputés au compte 6574.

## **OBJET : Election des délégués titulaires et suppléants au SIEA**

Madame le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection du titulaire et de son suppléant au SIEA

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Franck FURTIN en tant que titulaire et Monsieur Benoit JABOULET en tant que suppléant au SIEA

## **OBET : Transfert de Compétence « Eclairage Public » au SIEA**

Par courrier en date du 31 mai 2011, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain me demande de proposer au vote de notre assemblée, le transfert ou non, de la compétence « Eclairage Public » au Syndicat. Cette démarche est consécutive au changement profond dont fait l'objet ladite compétence, en application des nouveaux statuts du Syndicat.

Aussi en matière, il s'agit désormais d'un réel transfert de compétence. Le cas échéant, le Syndicat effectuera pour le compte des communes, les prestations telles que les travaux et la maintenance. Il prendra notamment en charge la fourniture d'énergie.

Le transfert de la compétence « Eclairage Public » au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente. Ainsi, pour la cotisation de 2012, correspondant à la 1<sup>ère</sup> année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2010 seront prises en compte.

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel transfert de cette compétence au Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de transférer la compétence « Eclairage Public » au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ;

➤ **Comme spécifié dans les statuts du Syndicat, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :**

- la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,
- la maintenance préventive et curative de ces installations,
- la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
- la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux ;

➤ **MANDATE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire pour notifier cette décision au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, et pour mener à bien les démarches nécessaires pour une bonne application de cette décision.

## **Rapports des commissions :**

### **Action sociale et culturelle**

Solange DUMAS en charge de la micro-crèche intercommunale, précise que la gestion administrative du personnel confiée au départ à LEO LAGRANCE (organisme privé) a été transférée à la communauté de communes

## **Finances**

Fin juin 38% du budget de fonctionnement dépensé

Fin juin 26,9 % du budget investissement dépensé

Les frais de PLU budgétés à hauteur de 25 000 € et facturés à ce jour pour 18 500 € l'écart d'environ de 5 000 € fera l'objet d'une décision modificative au profit de l'opération voirie.

## **Communication**

Nicole Navarro délégué au tourisme a assuré 2 visites commentées sur la commune : vieilles pierres et les ponts de l'Avanon.

Prochaine note info :

Rappel réunion publique du 7 octobre relative à l'animation.

## **Urbanisme et environnement**

Prise en charge des travaux par l'assurance d'un montant d'environ 22 000 € pour la remise en état de la salle des fêtes.

### **PLU**

Le 29 juin, le bureau syndical du SCOT a procédé à l'examen de notre dossier, en présence de Mesdames Thibert et Dumas, qui a formulé un avis réservé en l'attente d'une mise au point sur les remarques formulées.

La commune de Cormoranche, le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont émis un avis favorable.

Procédure pour l'entretien des voiries. Priorité : chemin des Bergerettes et chemin de la Gare.

Cœur du Village : quelques finitions avant les congés.

Signalisation : Il est prévu des panneaux de début et fin d'agglomération sur les secteurs : Chemin du Pellerat, Route d'Illiat et Trois Coins.

## **Questions diverses**

La séance est levée à 22h25

**Prochain Conseil le Vendredi 30 septembre 2011 à 20 h 30**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

**Le Maire,**

**Christiane THIBERT**